



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie

Question écrite n° 15662

Texte de la question

M. Michel Buillard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation du service administratif et technique de la police en Polynésie française. Le personnel de ce service se compose de fonctionnaires expatriés et de fonctionnaires issus du personnel en tenue retirés de la voie publique. Une augmentation du personnel administratif serait en conséquence souhaitable en donnant la priorité au recrutement local. Cela permettrait d'appuyer la politique de l'emploi local et de procéder au redéploiement des effectifs de voie publique.

Texte de la réponse

L'effectif réel des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale en fonctions en Polynésie française s'élève actuellement à 11 fonctionnaires pour un effectif budgétaire de 14 fonctionnaires, ce qui correspond à trois vacances de poste. Ces postes vacants sont des postes de catégorie C. Au titre du mouvement général des mutations pour 1998, 12 fonctionnaires des corps d'adjoint et d'agent administratifs de la police nationale ont sollicité une affectation au sein du service administratif et technique de la police nationale de la Polynésie française. Dans ces conditions, et après avis des commissions administratives paritaires compétentes, il pourra être procédé, dès le 1er janvier 1999, aux affectations nécessaires à la compensation des vacances d'emplois existantes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15662

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3228

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4488